

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

ACADÉMIE DE NANTES

SESSION 2018

SUJET DE PREMIÈRE CATÉGORIE : Classes de lycée général. Réalisation d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique.

Après avoir pris connaissance des deux sujets, vous traiterez un seul des deux sujets.

Durée : 3 heures.

Ce sujet comporte deux pages numérotées de 1 à 2.

Sujet : S'engager pour libérer la France.

Sujet n°1

Après avoir expliqué quels étaient les hommes et les femmes qui se sont engagés pour libérer la France durant la Seconde Guerre mondiale, vous décrierez quelles étaient leurs motivations. Vous montrerez ensuite qu'ils poursuivaient différents objectifs par différents moyens. Enfin, vous expliquerez que cet engagement nécessitait d'accepter des contraintes et des risques très élevés.

Vous vous efforcerez d'évoquer la valeur exemplaire de l'engagement des résistants, et de montrer que l'engagement dans la Résistance a connu des évolutions entre le début et la fin de la guerre.

Repères chronologiques indicatifs :

18 juin 1940 : appel du général de Gaulle

Mai 1943 : première réunion du CNR

Novembre-décembre 1940 : création des premiers mouvements de résistance (Liberté, Libération-Nord, Musée de l'Homme) et des premiers journaux clandestins

Août 1944 : libération de la capitale, de Gaulle défile sur les Champs-Élysées

Novembre 1942 : installation des premiers maquis en zone Sud

Sujet n° 2

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression ».

(Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, Art. 2, 26 août 1789).

Dans une réflexion critique, montrez que cet article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 a pu inspirer et susciter, par les valeurs qu'il proclame, l'engagement de Résistants dans la libération de la France.

Repères chronologiques indicatifs :

28 juin 1940 : Winston Churchill, Premier ministre britannique, reconnaît de Gaulle comme « chef de tous les Français libres, où qu'ils se trouvent, qui se rallient à lui pour la défense de la cause alliée ».

10 juillet 1940 : Quatre-vingts parlementaires français votent « non » à la loi constitutionnelle donnant tout pouvoir au gouvernement de la République sous l'autorité du maréchal Pétain. Le député Vincent Badie, à qui on refuse de monter à la tribune, s'exclame : « Vive la République, quand même ! ».

2 mars 1941 : Serment de KOUFRA. La « colonne Leclerc » (400 hommes montés sur 60 véhicules) s'empare le 1^{er} mars 1941 de l'oasis italienne de Koufra dans le sud de la Libye. Le lendemain, le colonel Leclerc fait jurer à ses compagnons "de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg". Le Général de Gaulle le fait Compagnon de la Libération et le nomme général.

2 janvier 1942 : Parachutage de Jean Moulin en Provence pour unifier les mouvements de résistance sous l'autorité du général de Gaulle. Délégué de la « France Combattante » (nouveau nom de la « France Libre » depuis le 13 juillet 1942), il crée l'Armée secrète en octobre 1942.

15 mars 1944 : Le « Programme d'action de la Résistance » est adopté à l'unanimité par le Conseil National de la Résistance. Il est appelé après la Libération « Programme du CNR ».